



Rey Alizée, Savary Daniel

Suppression de la carte de légitimation pour les personnes aveugles et malvoyantes

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 13.09.24

Dépôt

La problématique étant la même dans toute la Suisse, nous avons repris en substance le texte déposé sur le même sujet par le Parti socialiste neuchâtelois avec différents compléments.

À la fin de l'année 2023, l'Alliance SwissPass a décidé de supprimer la carte de légitimation pour personnes aveugles et malvoyantes (carte UTP), qui leur permettait de voyager gratuitement dans de nombreuses villes. À l'heure actuelle, aucune solution ne semble avoir été trouvée au niveau cantonal pour remplacer cette carte et permettre aux personnes malvoyantes de rester autonomes dans leurs déplacements.

Les transports publics sont la seule possibilité de déplacement autonome pour les personnes malvoyantes.

Le handicap visuel est souvent lié à l'âge (en Suisse 65 % de personnes concernées ont plus de 60 ans, 33 % plus de 80 ans). La suppression de la carte UTP fin 2023 a été justifiée par la disponibilité des boutiques en ligne qui ne sont pourtant pas accessibles à une grande partie des personnes malvoyantes en raison du cumul de l'âge et du handicap. Cela conduit à exclure ces personnes de l'utilisation autonome des transports publics.

Aussi, quelles solutions le Canton de Fribourg envisage-t-il pour que les personnes malvoyantes puissent à nouveau se déplacer de manière autonome dans le canton ?

À l'heure où le numérique envahit notre quotidien, certaines catégories de personnes, telles que les personnes âgées, sont vite dépassées par l'utilisation des outils numériques. Certaines n'ont pas de téléphone portable et ne peuvent donc pas prendre de billets via une application. Dès lors, que faire lorsque ces empêchements sont couplés à un handicap visuel ?

—